

Communiqué de presse 25/02/21

Lors de la conférence salariale des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif du 25 février 2021, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale à 1,2 %. La Croix-Rouge française, la Fehap et Nexem regrettent des annonces qui ne prennent pas la mesure des enjeux inhérents au secteur et à son attractivité ni même des inégalités de traitement existant entre le privé non lucratif et le public.

Ces acteurs et fédérations du secteur privé non lucratif réaffirment que :

« Notre pays traverse depuis près d'un an une crise sanitaire de grande ampleur qui paralyse la vie économique et mobilise l'ensemble de notre système de santé.

Les salariés du secteur social et médico-social sont fortement mobilisés depuis le 1er confinement pour garantir la qualité d'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que leur mise en sécurité pour limiter leur contamination.

Malgré l'insuffisance de protection individuelle, les difficultés d'accès aux systèmes de garde d'enfants, aux dépistages ; tous les professionnels de la protection de l'enfance, de l'insertion et de l'hébergement d'urgence, du handicap, de la protection juridique des majeurs et du grand âge ont fait montre d'une implication et d'un engagement sans borne en faisant preuve d'inventivité pour accompagner au mieux les publics fragiles.

Or, les désillusions sont fortes, d'abord avec la décision d'attribuer une prime désocialisée et défiscalisée pour les seuls salariés du sanitaire et du médico-social puis avec les mesures issues du Ségur n'attribuant une revalorisation salariale qu'à une très faible partie des salariés de notre secteur.

Incompréhensions ensuite lorsqu'il est constaté que l'enveloppe octroyée ne couvre que partiellement la perte des abattements Fillon et les taxes sur les salaires.

Aujourd'hui nous regardons l'avenir avec beaucoup d'inquiétudes : Notre secteur qui faisait face depuis déjà trop longtemps aux difficultés de recrutement et de fidélisation de ses salariés, voit depuis le début de l'été une augmentation des départs vers un secteur public devenu plus attractif. Ces décisions injustes et injustifiées bien au-delà de créer une inégalité de traitement entre salariés du public et salariés du privé non lucratif, ont provoqué la mise en place d'une véritable concurrence déloyale.

Les directeurs d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux se retrouvent impuissants face à l'augmentation des démissions, aux nombreuses questions des salariés et aux mécontentements. Ils continuent malgré tout d'assurer le maintien de la qualité d'accompagnement, la sécurité et la santé des patients et des personnes accompagnées face à l'épidémie de Covid-19.

Mais pour combien de temps encore ?

Quelles réponses apporter aux salariés d'une association qui constatent la revalorisation salariale de leurs collègues intervenant auprès des personnes âgées alors qu'eux, exerçant les mêmes missions auprès de personnes handicapées, n'y ont pas droit ?

Que répondre aux professionnels du secteur de la protection de l'enfance qui constatent les mesures prises dans les écoles pour dépister les professeurs et les élèves, alors que les mêmes moyens ne sont pas mis en place au sein des Maisons d'Enfants à Caractère Social ?

Comment expliquer aux éducateurs d'un département, qu'ils ne toucheront pas de prime car le conseil départemental, contrairement à son voisin, n'accordera aucun financement supplémentaire ?

Que dire aux directeurs d'établissements et de services qui ne trouvent plus de candidats malgré les postes disponibles et qui, malgré les sous-effectifs doivent poursuivre leurs missions d'intérêt général ?

Une nouvelle fois, la faiblesse du taux directeur annoncé cette année est source de déception alors qu'il aurait pu permettre de rattraper les écarts entre le secteur public et privé et prouver la reconnaissance de l'Etat pour l'investissement des professionnels du secteur.

Pourtant, face aux évolutions démographiques, les besoins d'accompagnement ne feront qu'augmenter dans les prochaines années et le secteur social et médico-social devra jouer un rôle prépondérant.

Au moment de la création d'une branche autonomie et alors même que les ministres de tutelle nous encouragent à accélérer la transformation de l'offre, ce décalage entre l'ambition forte en faveur de nos concitoyens les plus fragiles et la réalité des moyens consacrés devient de plus en plus incompréhensible. »

A propos de la Croix-Rouge française

Premier opérateur associatif français, la Croix-Rouge française compte plus de 66 000 bénévoles et 17 000 salariés, spécialistes du secourisme, acteurs de l'humanitaire et de la solidarité sociale et sanitaire qui accompagnent chaque année des millions de personnes en France métropolitaine mais aussi dans les territoires ultra marins, ainsi qu'à l'international.

Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation.

Grâce aux salariés de nos établissements et instituts et à nos structures bénévoles, nous bénéficions d'une implantation territoriale unique qui nous permet de proposer une offre de services de qualité, au plus près des besoins locaux.

Reconnues pour leur expertise, nos équipes pluridisciplinaires accueillent, accompagnent, forment et soignent chaque année des dizaines de milliers de personnes. Elles placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

En savoir plus : www.croix-rouge.fr

A propos de la FEHAP

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :



En savoir plus : www.fehap.fr

A propos de Nexem

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services employant plus de 330 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficace à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN 66, qui inclut la CCN 79, et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : <https://nexem.fr>

Contacts presse :

Croix-Rouge française : Christèle Lambert-Côme - 01 44 43 12 07 - christele.lambert-come@croix-rouge.fr

FEHAP : Maryse de Wever - 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehap.fr

Nexem : Marion Le Paul - 06 82 56 90 66 - m.lepaul@nexem.fr